

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2010**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 10

votants : 11

L'an deux mille dix, le quatorze octobre, à 20 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2010,

Conseillers présents : A. BULLAT, H. DUNAND, G. VIGNY, C. GAZEL, P. JACQUEMAIN, D. DUNAND, D. GENOUD, B. TREMBLET, N. DUPERRET, R. PETTITT

Procurations de vote : X. SPRUNGLI donne pouvoir à R. PETTITT

Conseillers excusés : V. BLONDIN, F. VULLIET

Conseillers absents : M. MASSON

---

**1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 septembre**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2/ Point d'information sur les perspectives financières**

M. le Maire présente dans un premier temps la situation financière au 14 octobre. La consommation des crédits est conforme aux prévisions. Il présente ensuite une prospective financière afin d'évaluer la capacité de la Commune à faire face à l'ensemble des projets envisagés. Cela semble réalisable mais dépendra de l'évolution des recettes dans les années à venir. Le budget 2011 nous dira si des choix devront être faits parmi les projets en cours.

**URBANISME**

**3/ Avis sur le périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) Saint-Julien/Plaine de l'Aire**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un projet d'agglomération franco-valdo-genevois est en cours d'élaboration, dont le PACA est un des volets. Ce projet intègre de nombreuses problématiques concernant notamment l'urbanisation, les transports, l'environnement... Ce dossier est suivi par la Communauté de Communes du Genevois, qui sollicite ses communes membres afin de donner un avis sur le projet. Après discussion, le texte suivant est approuvé par le Conseil municipal :

*Le CM de Présilly a pris connaissance du projet PACA St Julien.*

**Remarques préliminaires :**

*Le Projet PACA lancé par le canton de Genève pour organiser son territoire s'appuie sur un diagnostic et élabore les lignes forces de réalisations concrètes. Ce projet concerne par extension le Genevois français.*

*Les enjeux décrits et les propositions faites concernent trois thèmes principaux : l'environnement, la mobilité, l'urbanisation.*

*L'analyse faite conduit à des propositions pertinentes axées sur la résolution des problématiques d'une grande ville et sa banlieue. Ces études s'arrêtent « au Grand St Julien ».*

*La commune de Présilly, partie intégrante du Genevois, occupe la périphérie rurale de ce bassin de vie qui n'est pas pris en compte, si ce n'est pour assimiler les conséquences de ce projet urbain.*

*Par ailleurs elle observe que d'autres études se superposent à celle-ci. Notre avis sera donc transversal.*

*La réflexion n'est pas entrée dans le détail des projets et des équipements envisagés, mais s'est tenue aux axes généraux et à la logique d'ensemble, à partir d'un regard un peu distancié.*

*Après discussion le Conseil municipal de Présilly émet les remarques suivantes :*

### **1- Sur l'analyse globale**

- Il est nécessaire de régler sur le long terme les questions de déplacement. Mais les conclusions qui en découlent réduisent les capacités des territoires ruraux environnants et ne répondent pas à d'autres questions qui se posent à ces territoires et leurs populations.*
- Quelle est leur fonction dans ce bassin ? Quelle est leur devenir en termes d'urbanisation, de liaison, de fonction sociale, de fonction environnementale, de fonction économique ?*
- Ce territoire rural n'est-il que le reste d'un centre ? Ne faut-il pas rappeler la célèbre formule de JF Gravier à propos de Paris « Paris et le désert français » (en 1950) qui synthétisait sa pensée en une remarque « L'apoplexie au Centre, l'anémie aux extrémités ».*
- Les communes rurales resteront durablement à l'écart de ces services immédiats. Des axes de « ramassage » devraient pouvoir les desservir pour ne pas concentrer en d'immenses parkings les futures voitures électriques ! Et pour amortir ces lignes il ne faudrait pas commencer par « anémier » les territoires adjacents. L'exemple des grandes villes françaises et de leurs services péri-urbains n'est pas si désastreux. L'étude d'une mutualisation plus complète des services et des moyens sur le territoire français apporterait certainement d'autres idées, comme cela à déjà été fait dans plusieurs moyennes villes françaises.*
- L'idée de transport par câble, dans les parties périphériques ne mérite-t-elle une réflexion particulière ?*
- La question des grands équilibres entre logements et travail est supposée aller de soi puisque cette question n'est pas abordée à ce stade !*

### **2- Sur le Grand St-Julien**

*Nous avons compris que les solutions aux questions de mobilité passaient, c'est une évidence, par les transports publics : Bus / Tramway / RER, et par un usage obligé de l'autoroute de Bardonnex.*

*Mais :*

- La ville de St-Julien, pour des raisons géographiques et historiques, présente une configuration étroite et tortueuse. Elle n'est pas facile à traverser. Concentrer le transit par le coeur de la ville est-il la bonne solution ?*
- Les axes secondaires par Collonges/Salève, la possibilité d'un axe Viry – Bardonnex ne sont-ils pas des solutions d'équilibre à ne pas repousser aux calendes grecques ?*
- Le projet pôle Gare de St-Julien est intéressant pour l'équilibre de la ville, mais cet espace étroit restera marqué par les coupures de la route et du chemin de fer. Pour indispensable qu'il soit, son impact sera relatif en terme d'organisation du territoire dans sa globalité.*

### Autres remarques

*Le dossier analyse sommairement les impacts de cette vaste réflexion d'aménagement sur la campagne. Surtout, elle l'aborde exclusivement sous l'angle paysager, naturel au sens de la biodiversité, un peu sous l'aspect de protection de l'agriculture, mais jamais comme lieu de vie des populations, ayant elles aussi leurs enjeux et leurs fonctions.*

*La notion de milieu rural, en France, suggère une autre connotation, généralement positive. Il serait intéressant de ne pas l'oublier dans ce bassin de vie.*

*Nous pensons que les centre-villes ont encore besoin de leur périphérie et que Genève a aussi besoin de son arrière pays. Cet aspect devrait être traité dans ce Projet.*

### **4/ Lancement de la procédure de sélection d'un urbaniste en vue de la modification du Plan Local d'Urbanisme**

M. le Maire Explique qu'il est envisagé de procéder à une modification limitée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de l'adapter aux besoins actuels de la Commune. Afin d'en étudier précisément le contenu et les modalités, la Commune doit s'allouer les services d'un urbaniste.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de lancer un appel à candidature pour le choix d'un urbaniste, en vue de la modification du PLU

### **5/ Information sur la restitution à la Commune de terrains appartenant à ADELAC**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la société ADELAC a communiqué la liste des terrains situés le long du tracé de l'autoroute qu'elle envisage de rendre à la Commune. Une réunion pour en discuter se déroulera prochainement.

### **6/ Information sur les aménagements fonciers**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Communale d'Aménagements Fonciers, dans sa réunion du 28 septembre, a décidé de lancer les aménagements fonciers, par 12 voix contre 2, et a fixé le périmètre du remembrement qui sera soumis à enquête publique en fin d'année.

### **7/ Information sur le projet du Plat**

M. Le Maire informe le Conseil municipal que le projet immobilier qui était à l'étude au Plat a été abandonné en raison de désaccords entre les propriétaires et le promoteur.

## **PROJETS D'INVESTISSEMENT**

### **8/ Projet d'extension du gaz : décision sur la proposition de GrDF**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la convention sur les modalités d'extension du gaz a enfin été communiquée par GrDF. Elle prévoit notamment le versement par les deux communes concernées, Feigères et Présilly, une participation financière de 48 851 €, coûts de réfection de chaussée inclus. Le montant de cette participation a été calculé en fonction du nombre de branchements probables à court terme et de la longueur du réseau. Une réévaluation est prévue au bout de 4 ans puis de 8 ans. Si l'extension du gaz est validée, les travaux commenceront par le secteur de Beauregard début 2011, en même temps que l'enfouissement des lignes aériennes et la pose d'un fourreau pour la fibre optique.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTE** la proposition de GrDF

**DECIDE** de faire procéder à l'extension du réseau de gaz à Beauregard et au Chef-Lieu

**ACCEPTE** de participer au coût de cette extension à hauteur de 50%, soit 24 425,50 €

**9/ Aménagements du Chef-Lieu : point d'information**

Le projet d'aménagement du Chef-Lieu est passé dans sa phase détaillée. Il devra être coordonné avec les travaux d'enfouissement. Le projet définitif devrait être finalisé début 2011, et les travaux débuter une année plus tard.

**10/ Décision de principe sur le lancement du projet d'auberge communale - délibération**

Suite à l'étude de rentabilité réalisée par la Maison de l'Economie Développement, qui donne des résultats très positifs, H. DUNAND demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet. L'auberge serait attenante aux logements sociaux réalisés à côté du cimetière, et donnerait de plain pied sur le parking de la mairie. Afin de réaliser cet équipement, il faut compter environ 150 000 € pour la construction des murs, et 200 000 € pour les aménagements intérieurs.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 10 voix Pour,  
Et 1 Abstention (N. Duperret)**

**DECIDE** de lancer le projet d'auberge communale, attenante aux logements sociaux programmés

**DECIDE** de lancer d'ores et déjà un appel à candidature pour trouver un aubergiste

**DEMANDE** une aide financière sur le fonds FISAC

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

**TRAVAUX**

**11/ Aménagements de voirie**

M. le Maire présente les propositions du bureau d'études Uguet pour les aménagements de voirie au Petit Châble et à Beauregard.

Au Petit-Châble, ceux-ci consistent dans le complément des marquages au sol existants et la création d'une bande mixte. Le coût estimatif est de 1 492 € HT.

A Beauregard il est prévu une chicane et des marquages au sol afin de ralentir la circulation. Une haie pourrait de plus être plantée en bordure de chaussée. Coût estimatif, sans la haie : 5 242,70 € HT

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'aménagement de voirie tel que présenté

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

## **12/ Projet de hangar communal**

M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est déroulée avec M. Ronjon, architecte, au sujet du hangar. Il est convenu de mettre en option l'isolation en bardage et la clôture du terrain. La présentation du projet est prévue pour décembre prochain, et la livraison pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2011.

## **EAU**

### **13/ Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau**

M. le Maire présente au Conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau.

### **14/ Mise aux normes des bornes incendie**

M. VIGNY informe le Conseil qu'une campagne de mise aux normes de certaines bornes incendie va être entreprise.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **15/ MJC de Viry : versement d'une subvention**

Au titre de l'exercice 2009-2010, la Commune n'avait pas versé la subvention habituelle de 750 € car des discussions étaient en cours sur l'organisation et la gestion de la MJC. Il est proposé de voter cette subvention sur laquelle la MJC compte pour équilibrer son bilan. La subvention pour l'exercice 2010-2011 sera votée avec les autres subventions aux associations en novembre.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**VOTE** une subvention de 750 € à la MJC de Viry

### **16/ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Genevois, créée par arrêté préfectoral n° 144/95 du 26 décembre 1995, a été conduite depuis cette date à modifier ses statuts :

- le 4 novembre 1996 pour insérer l'organisation de services de transport public d'intérêt communautaire et éventuellement des services de transports scolaires,
- le 22 septembre 1998 pour intégrer la compétence relative à la localisation, la réalisation et la gestion des terrains d'accueil des gens du voyage,
- le 4 novembre 1999 pour développer différentes compétences :
  - « aménagement de l'espace » pour l'élaboration du schéma directeur et la création et la réalisation de ZAC sur les zones d'activités communautaires,
  - « protection et mise en valeur de l'environnement » pour l'élaboration du contrat de rivières,
  - « politique du logement et politique sociale » pour une définition d'une répartition de logements sociaux par commune et surtout la création et la gestion d'un relais d'assistantes maternelles

- « politique culturelle » pour envisager une information sur les activités culturelles et l'organisation de manifestations,
- le 30 septembre 2002 pour l'intégration de la compétence assainissement (collectif et autonome) ainsi que des modifications mineures d'ordre réglementaire.
- le 14 avril 2004 pour l'intégration de la compétence tourisme et une définition différente de la politique de subventions aux associations, basée sur les actions ou manifestations prévues par ces dernières,
- le 2 novembre 2006 pour la définition de la notion d'intérêt communautaire avec l'intégration des ponts suivants :
  - les transports publics dans l'aménagement du territoire en vue d'une organisation dans le cadre d'un périmètre de transports urbains,
  - la coordination de l'implantation des structures d'accueil des personnes âgées dans le cadre du schéma gérontologique départemental,
  - le soutien à des structures organisant la coordination d'activités sur le territoire de la Communauté de Communes telles que l'Association des Jeunes sapeurs Pompiers et l'Association des clubs de foot du Genevois,
  - la collaboration avec les partenaires suisses pour ce qui concerne :
    - le projet d'agglomération et de métropolisation,
    - le développement économique et scientifique,
    - l'assainissement,
    - l'eau,
    - l'habitat.
- le 3 septembre 2009 pour l'accueil et le transport des enfants des écoles primaires au Centre Vitam'Parc.
- Le 5 janvier 2010 pour l'adhésion au syndicat mixte dénommé Assemblée Régionale de Coopération du Genevois Syndicat Mixte (ARC SM) et au Syndicat mixte Intercommunal de Gestion du Contrat de Développement Rhône-Alpes (SIMBAL).

A ce jour, une réflexion a été menée pour la création, à Saint-Julien, d'une Maison de Justice et du Droit (MJD) ainsi qu'une antenne de la Cité des Métiers du Genevois. Par courrier du 12 mars 2010, Madame la Ministre de la Justice a informé de la création de cette Maison de Justice et du Droit à St-Julien. La subvention FEDER a été accordée, celle de la Région Rhône-Alpes était prévue dans le cadre des Grands Projets Rhône-Alpes et le Ministère de la Justice a signé la convention prévoyant une subvention de 77 000 € pour l'aménagement des locaux.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mai 2010, celui-ci a alors adopté :

- le principe de l'installation d'une Maison de Justice et du Droit,
- le principe qu'une antenne de la Cité des Métiers du Genevois, installée à St-Julien, au même endroit, doit relever de la compétence de la Communauté de Communes du Genevois et nécessite l'engagement de cette dernière.

Il convient donc de modifier la rédaction des statuts relevant des compétences optionnelles et facultatives comme suit :

Compétences optionnelles :

#### **4. politique sociale**

- Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles
- Appui et accompagnement des politiques publiques en faveur des populations en difficultés, dont la Mission Locale pour l'Emploi et l'association chargée de la prévention spécialisée.
- ~~Participation aux réflexions sur les politiques d'aide à l'emploi~~
- coordination de l'implantation des structures d'accueil des personnes âgées dans le cadre du schéma gérontologique départemental.

Compétences facultatives :

#### **1. Politique culturelle**

Information sur les activités culturelles qui concernent l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Genevois

#### **2. Politiques en matière de services à la population**

- Information juridique aux particuliers, création, gestion et développement d'une Maison de Justice et du Droit transfrontalière en partenariat avec le Ministère de la Justice,
- Participation aux réflexions sur les politiques d'aide à l'emploi ; appui, accompagnement et réalisation des politiques publiques liées à l'emploi et à la formation notamment par la création d'une antenne de la Cité des Métiers, en lien avec les différents partenaires (Pôle Emploi, Mission locale...) et les collectivités concernées dans un cadre transfrontalier.

### 3. Politique en direction des associations et organismes

...

Cette formulation remplacerait celle figurant aux alinéas suivants de l'article 11 des statuts rédigée comme suit :

#### Compétences optionnelles

##### **4. Politique sociale**

Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles

- Appui et accompagnement des politiques publiques en faveur des populations en difficultés, dont la Mission Locale pour l'Emploi et l'association chargée de la prévention spécialisée.
- Participation aux réflexions sur les politiques d'aide à l'emploi
- coordination de l'implantation des structures d'accueil des personnes âgées dans le cadre du schéma gérontologique départemental.

#### Compétences facultatives

##### **1. Politique culturelle**

Information sur les activités culturelles qui concernent l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Genevois

##### **2. Politique en direction des associations et organismes**

...

M. le Maire Précise que ces modifications ont été présentées et approuvées lors de la réunion du Conseil Communautaire du 27 septembre 2010. Et il est proposé aux communes membres, conformément aux dispositions énoncées à l'article L5211-17 du CGCT, de se prononcer sur cette modification.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau texte des statuts joints.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois telle que présentée.

#### **17/ Renouvellement de la convention sur le centre de loisir de Cervonnex**

Il est proposé de renouveler cette convention, qui permet aux enfants de Présilly de bénéficier de tarifs avantageux, aux mêmes conditions que l'année dernière.

M. le Maire rappelle que la Commune prend en charge une partie de la différence entre le prix payé par les familles et le prix de revient du service. Elle ne participe qu'au prorata du nombre d'enfants et de jours concernés.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention

## BATIMENTS

### 18/ Approbation du programme de coupes 2011

Suite à la délibération du Conseil municipal approuvant la destination en bois façonnés à la mesure de coupes issues des parcelles 2, 4, 5, 8, et 9 parties de la forêt communale de Présilly, Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** cette proposition

**DONNE** délégation au Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée.

## COMMUNICATION

### 19/ Site Internet : validation de la maquette

La version d'essai du site internet est présentée au Conseil Municipal. La mise en ligne devrait se faire fin octobre.

## DIVERS

### 20/ calendrier des manifestations de l'automne

- commémoration de l'armistice de 1918 : 11 Novembre à 10h45
- Repas des Aînés : 11 novembre
- Fête de la paroisse (vogue) : 28 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

A. BULLAT

H. DUNAND

G. VIGNY

D. DUNAND

C. GAZEL

B. TREMBLET

R. PETTITT

P. JACQUEMAIN

D. GENOUD

N. DUPERRET